

Abc de l'étudiant

Licence de **Philosophie**

Faculté de Philosophie

Université Jean Moulin Lyon 3

2024-2025

Absences : Un-e étudiant-e a 8 jours, à compter du 1^{er} jour d'absence, pour justifier son absence lors d'un TD. Passé ce délai, l'absence est considérée comme injustifiée. Le justificatif doit être adressé au service de scolarité et à l'enseignant-e concerné-e (en copie du message).

Tout-e étudiant-e absent-e sans justification à une évaluation est considéré-e comme défaillant-e. L'ensemble du semestre ne peut alors pas être validé (« Résultat non calculé »). En cas d'absence justifiée, voir « Remplacement (Épreuves de) »*.

Assiduité : Le contrôle de l'assiduité est assuré à chaque séance de TD. L'assiduité est, avec les résultats et le comportement de l'étudiant-e, l'un des critères d'appréciation pris en compte par le jury* semestriel ou annuel pour valider le parcours de formation.

Assistant(e) social(e) : En cas de difficultés sociales ou financières, les étudiant-es peuvent prendre contact avec le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (www.univ-lyon3.fr/lesaides-financieres-432115.kjsp) ou auprès du CROUS (ssocial@crous-lyon.fr; 04 72 80 13 25]. Pour tout renseignement sur les aides, vous pouvez contacter le pôle vie étudiante (action-sociale@univ-lyon3.fr; 04 78 78 74 67).

Bibliothèques : Pour les étudiant-es en philosophie, il existe 2 bibliothèques importantes :

- La BU Lyon 3 Droit-Philosophie, sur les Quais, à destination surtout des étudiant-es de Licence.
- La Bibliothèque Diderot, rattachée à l'ENS.

En L1, une présentation de la BU Lyon 3, de son catalogue et de ses outils, est organisée au 1^{er} semestre, lors d'un CM, puis d'un TD par groupes, obligatoire, de recherche documentaire, qui fournit en outre la méthodologie indispensable pour des études de philosophie.

CM : Cours Magistral

Compensation : Principe par lequel toutes les unités d'enseignement (UE*) d'un niveau sont acquises, quelle que soit la moyenne de chaque UE, dans le cas où la moyenne pondérée de toutes les UE est supérieure ou égale à 10.

La compensation fonctionne :

- Entre les matières au sein des UE de la majeure (UEF* et UET*) ;
- Entre les UE de la majeure* ;
- Entre les matières au sein de la mineure*.
- Entre les deux semestres de la majeure
- Entre les deux semestres de la mineure

Il n'y a pas de système de compensation entre majeure et mineure. Cependant une compensation entre les deux semestres existe entre les majeures d'une part et entre les mineures d'autre part.

Par exemple :

- Un-e étudiant-e qui obtient une moyenne de 9/20 à la majeure du S1 et une moyenne de 11/20 à la majeure du S2 valide les majeures de l'année.
- Un-e étudiant-e qui obtient une moyenne de 11/20 à la majeure sur l'année et 9/20 à la mineure sur l'année ne valide pas son année en session principale. Un passage en seconde chance* lui est proposé.

La compensation ne joue que si toutes les épreuves ont été passées.

Contrôle continu (CC) : Pour l'ensemble des TD, l'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée par un contrôle continu. L'assiduité est obligatoire à toutes les formes de contrôles. Tout-e étudiant-e absent-e à un contrôle continu, quel qu'en soit le motif, est noté-e absent-e. Sur présentation d'un justificatif d'absence* valable (certificat médical par exemple) sous 8 jours, une épreuve de remplacement* peut être organisée à la demande de l'étudiant-e.

Les modalités du contrôle continu (devoirs sur table, devoirs à la maison, exercices hebdomadaires, etc.) sont fixées par l'enseignant-e responsable de la matière en début d'année, en accord avec le/la responsable de l'année.

Les matières évaluées sous forme de contrôle continu ne sont pas proposées pour les épreuves de seconde chance, contrairement aux matières évaluées sous forme de contrôle terminal (voir « Seconde chance »*).

Crédit (ECTS pour *European Credit Transfer System*) : Unité correspondant au temps consacré, par l'étudiant-e, au sein d'une matière, à une activité d'apprentissage dans une discipline déterminée. Les crédits coefficientent les résultats de chaque matière dans la moyenne générale. Ils sont octroyés à l'étudiant-e après évaluation favorable des compétences et connaissances acquises. La Licence représente 180 crédits ECTS, répartis en 30 crédits sur 6 semestres.

Dispense d'assiduité (DA) / Régime spécial : Les étudiant-es qui, pour des raisons justifiées, ne peuvent participer aux cours, doivent impérativement faire une demande de dispense d'assiduité auprès de la scolarité.

Les étudiant-es demandant à bénéficier d'un régime spécial doivent justifier :

- De l'exercice d'une activité professionnelle ;
- De circonstances particulières : étudiant-es chargé-es de famille, sportifs-ives de haut niveau, étudiant-es en service civique...

Un-e étudiant-e en stage n'est pas en régime spécial, ni un étudiant-e qui a une activité volontaire non rémunérée.

Les étudiant-es peuvent faire une demande de dispense d'assiduité pour une ou plusieurs matières, pour un semestre, ou pour l'année. Ce régime doit être signalé en début de semestre et est soumis à l'approbation du Doyen ou de son Assesseur.

Dans le cadre des matières évaluées à la fois par un examen terminal et par un contrôle continu, les étudiant(e)s dispensés d'assiduité sont dispensés de CC et sont soumis aux seuls examens terminaux.

Dans le cadre des matières intégralement évaluées en contrôle continu, les étudiant(e)s dispensés d'assiduité doivent passer une évaluation du CC qui leur sera précisée en début de semestre. Dans ce cas, cette évaluation en CC compte pour 100% de la note.

Double licence : La Faculté de philosophie et la Faculté de droit proposent une Double licence Droit-Philosophie à capacité limitée (42 places) allant de la L1 à la L3. Les étudiant-es retenu-es suivent, grâce à des horaires aménagés la plupart des cours de chacune des licences : la moitié de la semaine est consacrée au droit, à la Manufacture des Tabacs, l'autre moitié à la philosophie, sur le site des Quais. Ils/Elles suivent aussi des cours de philosophie du droit spécifiques à ce cursus. Ils/Elles peuvent obtenir, à la fin de la L3, une Licence de philosophie et une Licence de droit.

ECTS : « *European Credits Transfer System* » (« Système européen de transfert et d'accumulation de crédits »), voir Crédit*

Égalités : un [réseau de correspondant-es aux égalités](#) et contre les discriminations existe au sein de l'Université Lyon 3. Toute personne étudiant ou travaillant au sein de l'université peut s'adresser à l'un-e des correspondant-es si elle estime rencontrer un problème de discrimination ou de harcèlement à l'université. Elle sera orientée et conseillée par ce/cette correspondant-e. La correspondante égalité de la Faculté de philosophie pour l'année 2024-2025 est Johanna Lenne-Cornuez.

Enseignant-es référent-es :

- Responsable L1 : Johanna Lenne-Cornuez, johanna.lenne-cornuez@univ-lyon3.fr
- Responsable L2 et L3 : Sacha Loeve, sacha.loeve@univ-lyon3.fr
- Responsable pédagogique de la Licence Philosophie : Johanna Lenne-Cornuez
- Responsable Double Licence Droit-Philosophie : Charles Girard, charles.girard@univ-lyon3.fr

Étudiant-e étranger-ère : Les étudiant-es qui en font la demande auprès du Service des Relations Internationales de l'Université ont le droit d'indiquer sur leurs copies d'examen la mention « étudiant-e étranger-ère ».

Contact : 04 78 78 73 93 – ri@univ-lyon3.fr

À la Faculté, leur référent est Pierre-Jean Renaudie,

pierre-jean.renaudie@univ-lyon3.fr

Fraude aux examens : Toute tentative de fraude par usage d'un matériel non autorisé aux examens de CC* ou de CT* entraîne un rapport du surveillant de l'épreuve transmis au doyen de la faculté et d'éventuelles poursuites en commission disciplinaire.

Handicap : Les étudiant-es en situation de handicap peuvent bénéficier d'un aménagement d'examen. Les temps d'examens additionnels (« tiers-temps ») sont déterminés sur une base individuelle selon la recommandation du service de santé étudiante (sse@univ-lyon3.fr; 04 78 78 79 83)*. La demande doit être effectuée auprès du service de santé étudiante * et signifiée au Doyen.

Intranet / net3 : Net3 est la porte d'entrée vers un ensemble d'informations, de ressources et de services numériques personnalisés : fonctionnalités de scolarité en ligne et de messagerie, emploi du temps, localisation des cours, accès à des plateformes pédagogiques, à des ressources documentaires ou encore à un agenda personnalisable.

Adresse directe : <https://net3.univ-lyon3.fr>

Jury : À la fin de chaque semestre et de chaque année, un jury composé d'enseignant-es se réunit et valide ou non la réussite au semestre ou à l'année.

LMD : Système européen d'organisation du cursus universitaire en 3 diplômes : Licence (3 ans) ; Master (2 ans) ; Doctorat (3 ans).

Majeure/Mineure : Pour chaque semestre, les enseignements sont répartis en :

- Deux blocs d'unités d'enseignement (UE*) pour la Majeure :
 - une UEF (unité d'enseignement dite « fondamentale » dotée de 16 crédits par semestre).
 - une UET (unité d'enseignement dite « transversale » dotée de 4 crédits par semestre).
- Un bloc d'unités d'enseignement pour la Mineure, pour un total de 10 crédits par semestre.

Au début de la L1, les étudiant-es de philosophie choisissent une Mineure (Mineure Philosophie, Histoire, Langues et cultures, Professorat des écoles, Lettres Arts et Culture), sous réserve de l'accord de la Faculté concernée.

L'étudiant-e choisit une Mineure pour les six semestres de la Licence ; il peut changer de Mineure une seule fois dans le cursus, au plus tard à la fin du 4^{ème} semestre.

Les étudiant(e)s inscrit(e)s dans la double Licence ne suivent pas de mineure.

Maquette : Document (tableau) qui présente le contenu de la formation en précisant les enseignements par année de cursus et par semestre, et leur valeur

en crédits ect. Le document est disponible à la scolarité et sur internet : <https://facdephilo.univ-lyon3.fr/licence-philosophie>, onglet « Formation ».

Médecine préventive : L'Université Lyon 3 propose un Service de Santé Etudiante, situé sur le site de la Manufacture. Le service propose des visites médicales gratuites, des séances de gestion du stress/relaxation, des consultations spécialisées, etc. Il s'occupe aussi des avis pour aménagements d'examens.

Contact secrétariat : 04 78 78 79 83 – sse@univ-lyon3.fr

Médiations philosophiques : Association étudiante de philosophie, qui a pour but de tisser des liens entre les étudiant-es, entre les étudiant-es et leurs professeur-es, et dans le milieu philosophique lyonnais en général. L'association organise régulièrement des événements (Journée-Soirée d'accueil, Journées d'étude, Philo-Ciné, etc.) et édite un journal, *Médiaphi*. Tout-e étudiant-e intéressé-e peut y participer.

Plus d'informations : www.lesmediationsphilosophiques.fr

Orientation, réorientation : Le SCUIO-IP (Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle) vous accompagne dans vos recherches d'orientation et de réorientation. Vous y trouverez des conseiller-ères pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet personnel de formation et votre projet professionnel.

Pour les étudiant-es de L1 qui souhaitent changer d'orientation, le SCUIO-IP organise un dispositif « Objectif Réo » (<https://www.univ-lyon3.fr/flyer-objectif-reo-2023-2024>), sur un semestre, qui propose de découvrir des environnements de travail, une remise à niveau dans les matières fondamentales mais également de l'accompagnement personnel (objectifreo@univ-lyon3.fr; 04 78 78 78 40).

L'étudiant-e dispose d'un droit à la réorientation uniquement à l'issue de la première année de formation, seulement dans la mention disciplinaire et le parcours de la mineure suivis par l'étudiant-e, et à condition qu'une majeure existe dans le domaine de la mineure.

Redoublement sur 2 années (AJAC= Ajourné mais autorisé à continuer) : Même s'il/elle n'a pas obtenu tous les crédits de l'année inférieure, un-e étudiant-e peut s'inscrire dans l'année supérieure, à condition d'avoir validé la Majeure des deux semestres. Par conséquent un-e étudiant-e ne peut obtenir le statut d'AJAC qu'en cas de déficit de crédits sur les Mineures. Une demande doit être faite auprès du responsable de la Licence pour obtenir cette autorisation.

Un-e étudiant-e ne peut être inscrit dans plus de quatre semestres consécutifs, et ne peut pas s'inscrire en L3 s'il n'a pas validé sa L1.

Régime d'examen : Document officiel, disponible sur votre intranet étudiant ou sur simple demande à la scolarité, détaillant tous les règlements concernant la validation des UE, l'assiduité, etc.

Remplacement (Épreuves de) : Épreuve de substitution prévue sous certaines conditions pour les étudiant-es ayant dûment justifié d'une absence* à une évaluation de contrôle continu ou de terminal écrit (à ne pas confondre avec l'épreuve de seconde chance* proposée pour les contrôles terminaux seulement). Dans le cas d'un contrôle continu, l'étudiant-e doit lui/elle-même faire la demande d'une épreuve de remplacement auprès de l'enseignant-e, avant la fin du semestre. Dans le cas d'un examen terminal, l'étudiant-e qui a dûment justifié son absence devra passer une épreuve de remplacement pour laquelle il/elle reçoit convocation.

Seconde chance : En cas de crédits non obtenus suite aux examens ou par compensation, la seconde chance permet d'obtenir des points supplémentaires afin de suppléer à ceux manquants pour l'obtention du diplôme. Ces points sont calculés selon les modalités définies par le régime d'examen.

La seconde chance concerne les matières correspondant aux UEF* des Majeures et aux Mineures. Il n'existe pas d'évaluation proposée en session de seconde chance pour les matières évaluées en contrôle continu (CC*) car une seconde chance y est *de facto* incluse. La seconde chance comporte un nombre d'épreuves distinct de l'évaluation initiale.

Pour chaque UEF et/ou chaque mineure non validée par semestre, l'étudiant-e repassera :

- la seule matière non validée si une seule matière de l'UEF ou de la mineure concernée n'est pas validée, ou ;
- une matière déterminée par tirage au sort si plus d'une matière de l'UEF ou de la mineure concernée n'est pas validée.

TD : Travaux dirigés, en groupes.

TE : Épreuve de contrôle terminal écrit.

Travail personnel : À l'Université, une part capitale de la réussite des études repose sur le travail personnel. Ce travail doit s'effectuer non seulement pendant les semestres d'enseignement (relecture de notes, lecture des ouvrages, entraînement aux exercices, etc.), mais aussi entre chaque semestre. Des bibliographies préparatoires sont disponibles auprès des enseignant-es et affichées sur le site internet de la Faculté. Il est indispensable d'avoir lu, avant les rentrées semestrielles, les ouvrages recommandés par les enseignant-es. Le Tutorat* est là pour aider à acquérir ces méthodes de travail.

Tutorat : Sur les trois années de Licence, une équipe de tuteurs et tutrices organise, en dehors des cours, des séances de soutien à destination de tou-tes les étudiant-es. Ces séances portent aussi bien sur la méthodologie des exercices classiques (dissertation, explication de texte) que sur les méthodes de travail et d'organisation. Pour contacter le-la tuteur-riche, se rendre à la scolarité ou voir auprès du responsable de la licence.

UE (Unité d'enseignement) : Regroupement composé d'une ou plusieurs matières. L'UE est capitalisable au-delà de l'année en cours : une UE acquise l'est définitivement.

UEF : Unité d'enseignement fondamentale

UET : Unité d'enseignement transversal

Chaque semestre est composé d'une Majeure et d'une Mineure.

Chaque Majeure est composée d'une UEF et d'une UET.

Contacts

Scolarité Licence :

Scolarité L1 Philosophie et double cursus Droit-Philosophie :
nouvelle personne à la rentrée

Scolarité L2-L3 Philosophie :
Géraldine Jandot, 04 26 31 88 06
geraldine.jandot@univ-lyon3.fr

N'oubliez pas de consulter très régulièrement votre adresse mail universitaire, les panneaux d'affichage dévolus à votre année dans le couloir de la Faculté et les informations mises en ligne sur votre intranet !

Faculté de Philosophie :

15 quai Claude Bernard
69007 Lyon

Site web: facdephilo.univ-lyon3.fr

